

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 25 juin 2024, à 19 h 30, au Centre de services scolaire de Rivière-du-Loup, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum.

CA 2024-06-0344 TARIFICATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, D'HÉBERGEMENT ET DE REPRÉSENTATION 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* prévoit la détermination annuelle de la tarification;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

QUE la tarification concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation pour l'année scolaire 2024-2025 soit la suivante :

- les taux au kilomètre pour les frais déplacements sont indexés conformément au taux en vigueur par le Conseil du Trésor, et ils seront ajustés en cours d'année scolaire au besoin;
- 69 \$ par jour pour les frais de repas, soit 15 \$ pour le déjeuner, 22 \$ pour le dîner et 32 \$ pour le souper à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire;
- une allocation de 40 \$ par jour pour les frais d'hébergement sans présentation de reçu.

QUE la tarification *concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* soit maintenue pour 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme,
Rivière-du-Loup, le 26 juin 2024

La secrétaire générale,


Geneviève Soucy